



REGLEMENT VIDE GRENIER DU GYM CLUB MONTALIEU VALLEE BLEUE - DIMANCHE 19 JUIN 2016

1. ORGANISATION TECHNIQUE

Le Gym Club de Montalieu organise un Vide Grenier pour proposer à un large public un événement convivial et chaleureux.

GYM CLUB DE MONTALIEU

Contact : Jacques BOURSE

Tel : 06.70.88.53.91

E.mail : jacquesbo@wanadoo.fr

Adresse postale :

21 Rue de Mauchamps

38390 Montalieu-Vercieu

2. LIEU, DATE ET HEURES D'OUVERTURE

Le Vide Grenier se tiendra sur le Site de la Vallée Bleue le Dimanche 19 Juin 2016 de 06h00 à 18h00

3. INSCRIPTIONS – ADMISSIONS

La participation à la manifestation est subordonnée à l'acceptation sans réserve du présent règlement. Les exposants retenus s'engageront à être présents pour toute la durée de la manifestation.

Les demandes d'admission seront examinées par l'Organisateur qui se réserve le droit de les accepter ou de les refuser selon les places disponibles et en fonction de la profession ou des objets présentés.

Le nombre de stands étant limité, le dossier sera étudié selon des critères de qualité et d'originalité des œuvres et produits présentés. Chaque exposant a la possibilité de réserver son emplacement en envoyant un chèque de réservation (caution) de 10 € qui lui sera rendu le jour même du vide grenier. En cas d'absence de l'exposant pour quelque raison que ce soit (sauf événement grave) l'organisateur encaissera le chèque de réservation de 10 € au titre de préjudice.

4. DROIT DE PLACE

Un droit de place de 3 € pour 5 mètres sera perçu.

5. FOURNITURES NON COMPRISES

Les Transport, manutention, emballage ou déballage, tables, habillage des tables, petit matériel nécessaire à l'installation des stands, gardiennage pendant les heures d'ouverture, rallonges électriques, enlèvement et stockage des emballages vides et la restauration ne sont pas compris et sont laissés à l'initiative de l'exposant.

6. INSTALLATION DES STANDS

Les exposants devront assurer l'installation de leurs tables, matériel et produits le Dimanche 19 Juin 2016 à partir de 6h00. Les exposants devront avoir terminé leur installation et la mise en place des produits exposés pour l'ouverture de la manifestation, soit le Dimanche 19 Juin 2016 à 08h00.

Le fait d'être admis à participer à la manifestation entraîne l'obligation d'occuper le stand ou l'emplacement attribué, et d'ouvrir le stand aux horaires indiqués dans le présent règlement et de laisser celui-ci installé jusqu'à la clôture de la manifestation, sous peine de pénalité.

Il est formellement interdit aux participants de quitter et de remballer leurs produits avant l'heure de fermeture du Vide Grenier ou sans accord des Organisateurs.

Aucun véhicule ne devra stationner sur le périmètre du Vide Grenier. Des Parkings seront mis à disposition des exposants. L'installation et l'enlèvement des produits devront être effectués en dehors des horaires d'ouverture au public.

L'organisateur se réserve le droit de faire supprimer ou modifier les installations qui nuiraient à l'aspect général de la manifestation ou gêneraient les exposants voisins ou les visiteurs.

7. DÉMONTAGE ET NETTOYAGE DES STANDS

Démontage des étalages à partir de 17 h 30 le Dimanche 19 Juin 2016.

Une attention particulière sera demandée aux exposants qui devront laisser leur emplacement propre et le débarrasser de tout déchet. Des containers spécifiques seront mis à leur disposition aux sorties du site.

8. RESPONSABILITE – ASSURANCE

Outre l'assurance couvrant les objets exposés et plus généralement tous les éléments mobiles ou autres lui appartenant, l'exposant est tenu de souscrire, à ses frais, toutes assurances couvrant les risques que lui-même, son personnel, son matériel encourent ou font courir à des tiers.

L'organisateur est réputé déchargé de toute responsabilité à cet égard, notamment en cas de pertes, vols ou dommages quelconques.

9. AUTORISATION DE VENTE

Le participant s'engage à être conforme à la législation en vigueur et assume l'entière responsabilité de ses ventes. L'organisateur décline toute responsabilité relative aux déclarations légales vis-à-vis de l'Administration fiscale.

Les exposants s'engagent à assurer un affichage des prix des produits exposés.

Les exposants devront remplir une fiche de renseignements et la remettre à l'organisateur avant l'ouverture du Vide Grenier, qui les tiendra à la disposition des Autorités (Mairie, Police, Préfecture).

10. DIVERS

Les exposants ne pourront s'opposer à ce qu'il soit pris des vues de leur stand, ni à la diffusion de ces vues concernant la communication liée à la manifestation.

Toute distribution de tracts ou documents de propagande à caractère religieux, politique, pornographiques, faisant l'apologie de crimes, à caractère racistes ou xénophobes sera interdite sur le Vide Grenier.

Les Organismes se réservent le droit d'exclure un exposant qui ne se conformerait pas au présent règlement ou dont l'attitude nuirait à l'éthique du Gym Club.

Les Organismes se réservent le droit d'annuler le Vide Grenier sans être obligé de se justifier ou en cas d'intempéries.

L'annulation du Vide Grenier ne pourra pas donner droit à remboursement des sommes versées par l'exposant pour le droit de place.

La participation au Vide Grenier entraîne l'acceptation du présent Règlement

Fait à Montalieu-Vercieu le :

**Signature de l'exposant
précédé de la date et de la mention
« Lu et approuvé – Bon pour accord »**

**Signature de l'Organisateur
Jacques BOURSE**

**En signant ce document, l'Exposant accepte dans sa totalité le Règlement
du Vide Grenier du Gym Club Montalieu organisé le Dimanche 19 Juin 2016**

**Nom :
Prénom :**

**Signature de l'exposant
précédé de la date et de la mention
« Lu et approuvé – Bon pour accord »**

**Signature de l'Organisateur
Jacques BOURSE**